



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Chine

Question écrite n° 19561

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation au Tibet et des Tibétains en Chine. En effet, par la voix de son Premier ministre Wen Jiabao, la République populaire de Chine a pour la première fois reconnu que des incidents embrasaient non seulement le Tibet, mais également d'autres régions du pays, où vivent des minorités tibétaines. Selon lui, il y a urgence : l'extrême répression de la Chine a fait une centaine de morts, selon le gouvernement tibétain en exil. Le Dalaï lama a assuré à maintes reprises qu'il prônait une autonomie pour le Tibet et non une indépendance, strictement rejetée par Pékin, sans que son appel ne soit entendu pour autant. Il déplore que le Gouvernement, au cours de ses voyages en Chine, ne mette plus l'accent comme auparavant sur la question des droits de l'Homme. Au nom du droit des peuples et des êtres humains, il demande au ministre que le Gouvernement invite ce pays à renoncer à l'usage de la violence contre les manifestants tibétains et à bannir toute forme de torture et de mauvais traitements à leur égard et de leur rendre la liberté. Enfin, il lui demande si la France compte réclamer une enquête indépendante des Nations unies sur la situation du Tibet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre des affaires étrangères et européennes sur les événements qui se sont déroulés au Tibet. Le ministre des affaires étrangères et européennes a exprimé publiquement sa préoccupation dès le 16 mars. La France et ses partenaires européens ont pris position dès le 17 mars dans une déclaration commune. La France demeure vigilante sur la question des droits de l'homme en Chine, et particulièrement au Tibet. Un émissaire du Président chinois, M. Zhao Jinjun, a été reçu par le Président de la République et par le ministre qui a eu plusieurs entretiens avec son homologue chinois. Le ministre des affaires étrangères et européennes et la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme ont rencontré les représentants du dalaï-lama, ainsi que des représentants d'ONG militant pour la défense des droits de l'homme en Chine. Le Gouvernement français considère que seul le dialogue permettra de parvenir à une situation durable dans le cadre de la République populaire de Chine. La reprise du dialogue entre les autorités chinoises et les représentants du dalaï-lama le 4 mai dernier à Shenzhen (Chine du Sud) est une étape importante que nous soutenons pleinement. Les deux parties ont annoncé la poursuite de ce dialogue. La France espère des avancées concrètes et poursuivra ses contacts en ce sens. De manière plus générale, la situation des droits de l'homme est suivie avec la plus grande attention par la France ainsi que ses partenaires européens. Nous évoquons le sujet des droits de l'homme à titre bilatéral mais également dans le cadre du dialogue entre l'Union européenne et la Chine sur les droits de l'homme. La dernière session de ce dialogue bi-annuel a eu lieu le 14 mai en Slovénie, où la question de la situation au Tibet a été abordée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19561

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2008, page 2495

Réponse publiée le : 1er juillet 2008, page 5632